



**RAA
INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°36-2023-174

PUBLIÉ LE 27 NOVEMBRE 2023

Sommaire

Centre Pénitentiaire de Châteauroux / Centre Pénitentiaire de Châteauroux

36-2023-11-27-00001 - Arrêté portant délégation de signature (1 page)

Page 3

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations / Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations

36-2023-11-24-00001 - liste départementale des personnes habilitées à assister un salarié lors de l'entretien préalable au licenciement ou lors des entretiens préparatoires à la rupture

conventionnelleSKM_C250i23112708490 (3 pages)

Page 5

Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale / Jeunesse, sport et vie associative

36-2023-11-21-00002 - Arrêté jury composition membres jury BAFA-21-11-23 (2 pages)

Page 9

Centre Pénitentiaire de Châteauroux

36-2023-11-27-00001

Arrêté portant délégation de signature

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de DIJON

Centre Pénitentiaire de Châteauroux

À Châteauroux, le 27/11/2023

Arrêté portant délégation de signature

Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 04/08/2021 nommant **Madame Lynda BOUDJEMA** en qualité de cheffe d'établissement de Centre Pénitentiaire de Châteauroux.

Madame Lynda BOUDJEMA, cheffe de l'établissement du Centre Pénitentiaire de Châteauroux.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **M. Atcham AKONO AHMADOU**, Commandant au Centre Pénitentiaire de Châteauroux à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : **M. Cyril BEAUPERE**, Chef de service pénitentiaire, Chef de détention au Centre Pénitentiaire de Châteauroux, assiste en tant que de besoin la cheffe de l'établissement du Centre Pénitentiaire de Châteauroux dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté de la cheffe de l'établissement du Centre Pénitentiaire de Châteauroux lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Châteauroux

Le 27/11/2023

La cheffe d'établissement,

Lynda BOUDJEMA



Direction Départementale de l'Emploi, du
Travail, des Solidarités et de la Protection des
Populations

36-2023-11-24-00001

liste départementale des personnes habilitées à
assister un salarié lors de l'entretien préalable au
licenciement ou lors des entretiens préparatoires
à la rupture
conventionnelleSKM_C250i23112708490



**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi,
du travail, des solidarités et de la
protection des populations de l'Indre**

ARRÊTÉ N° 36-2023 -11 -

du 24 novembre 2023

portant renouvellement de la liste départementale des personnes habilitées
à assister un salarié, lors de l'entretien préalable au licenciement
ou lors des entretiens préparatoires à la rupture conventionnelle

Le Préfet de l'Indre,

Chevalier de la légion d'honneur,

VU les articles L. 1232-4, L.1232-7 et L. 1237-12 du Code du travail,

VU les articles D. 1232-5 et D. 1232-6 du Code du travail,

VU les propositions de madame la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations de l'Indre,

Après consultation des organisations représentatives visées aux articles R. 2272-1 à R.2272-3 du
Code du travail,

ARRÊTE

Article 1^{er}: En l'absence d'institutions représentatives du personnel dans l'entreprise, la liste des
personnes habilitées à venir assister sur sa demande un salarié lors de l'entretien préalable à son
licenciement ou lors des entretiens préparatoires à la rupture conventionnelle, est composée
comme suit :

Organisation syndicale	NOM prénom	Adresse	Profession	Téléphone	Secteur géographique préférentiel d'intervention
CFDT	DA CRUZ Luis-Miguel	18 Rue les Turus 36600 LA VERNELLE	Agent d'entretien	06 68 75 25 69	VALENÇAY
CFDT	DECHANSIAUD Bernadette	35 Route de la Châtre 36400 LE MAGNY	Retraitée	06 07 49 62 44	LA CHATRE
CFDT	DEBANNE Frédéric	4 Impasse des prés 36150 SAINT FLORENTIN	Technicien de la Metallurgie	06 84 18 00 42	CHATEAUROUX
CFDT	DEFORGE Marguerite	6 Rue Faubourg du pont neuf 86000 POITIERS	Educatrice	06 75 52 52 77	CHATEAUROUX
CFDT	GOURDON Jérôme	15 Rue Jules Chauvin 36000 CHATEAUROUX	Transport	06 82 26 11 13	CHATEAUROUX
CFDT	JOREAU Typhaine	11 Lotissement les Augères 36500 Argy	Moniteur d'atelier	06 76 67 81 13	BUZANCAIS
CFDT	LAVAUD Alain	62 Rue Pasteur 36120 ARDENTES	Employé du commerce	06 37 17 37 75	INDRE
CFE CGC	COUSINARD Alexandra	7 rue de saïles 36 000 chateauroux	Psychologue	06 82 20 88 88	INDRE
CFE CGC	DROUIN Yann	10 rue des bleuets 36120 Ardentes	Agent de maîtrise	06 82 85 29 76	INDRE
CFE CGC	JOUSSE DIDIER	8 av de la sentinelle 36150 Vatan	Retraité	07 85 30 09 67	INDRE
CFTC	MARSAIS Stéphane	34. rue de Chezeaneuf 36250 NIHERNE	Cadre commercial	06 50 44 04 30	INDRE
CFTC	LAURENT Jérôme	53, rue Basse de Nanteuil 41400 MONTRICHARD	Employé dans les assurances	06 50 87 47 80	CHÂTEAUROUX
CGT	BIAUNIER Claude	127 avenue de Verdun 36000 CHATEAUROUX	Privé d'emploi	06 84 72 35 74	CHATEAUROUX
CGT	DUBREU Nicolas	7 allée des Glycines 36000 CHATEAUROUX	Téléconseiller	06 31 51 72 23	CHATEAUROUX
CGT	HERRERO Patrice	97 route d'Issoudun 36130 DEOLS	Recruteur	06 85 62 34 76	CHATEAUROUX
CGT	MERIGEON Michel	Chemin de Marban 36130 DEOLS	Contrôleur final	06 59 91 38 03	CHATEAUROUX
CGT	TILLIE Raphaël	La Lande 36130 DIORS	Agent d'exploitation	06 61 98 40 75	CHATEAUROUX
CGT	LAFURIE Thierry	24 bis rue du Sergent Major Bouchez 36100 ISSOUDUN	Technicien méthodes	06 89 25 52 78	ISSOUDUN
CGT	LALOGÉ Eric	11 route de Rivarennes 36800 LUZERET	Responsable outillages Métallurgie	06 70 68 27 63	ARGENTON-SUR-CREUSE
FO	SOULAS Christophe	14 rue de Paumule 36200 LE PÉCHEREAU	Cadre de la Fonction Publique Territoriale	07 81 07 74 17 02 54 34 35 66	ISSOUDUN
FO	WATTECAMPS Christian	86 rue d'Aquitaine 36000 Châteauroux	Retraité	07 81 07 74 17 02 54 34 35 66	CHATEAUROUX
FO	GRASON Caroline	86 rue d'Aquitaine 36000 Châteauroux	Employée industrie alimentaire	07 81 07 74 17 02 54 34 35 66	INDRE
FO	PATRY-ROBERT Delphine	LA BRANDE 36120 MARON	Technicienne dans les assurances	07 81 07 74 17 02 54 34 35 66	INDRE
FO	GARCIA Florent	86 rue d'Aquitaine 36000 Châteauroux	Employé industrie agroalimentaire	07 81 07 74 17 02 54 34 35 66	INDRE
FO	BLERON Marie - Noëlle	86 rue d'Aquitaine 36000 Châteauroux	Cadre de la Poste	07 81 07 74 17 02 54 34 35 66	CHATEAUROUX ET SUD DE L'INDRE
FO	GIEN Denis	2 chemin de la ferme Chignay 36130 DIORS	Agent des services Hospitaliers	07 81 07 74 17 02 54 34 35 66	CHATEAUROUX
UNSA	DELAIR Hervé	26 rue de l'Eglise 36260 Sainte Lizaigne	Magasinier industrie automobile	06 47 97 15 41	CHATEAUROUX-ISSOUDUN
UNSA	PICARD Nathalie	9 Nieuil 36130 MONTIERCHAUME	Employée de magasin grande distribution	06 31 40 45 12	CHATEAUROUX
UNSA	TAMI Lahouari	106 rte de Châteauroux 36250 Saint Maur	Chauffeur transport en commun	06 41 02 99 62	INDRE

Article 2 : Le mandat des conseillers du salarié débutera le 1^{er} janvier 2024 et se terminera le 31 décembre 2026.

Article 3 : Leur mission, permanente, s'exerce exclusivement dans le département de l'Indre et ouvre droit au remboursement des frais de déplacement qu'elle occasionne dans ce département.

Article 4 : La liste prévue à l'article 1^{er} ci-dessus sera tenue à la disposition des salariés concernés dans chaque section d'inspection du travail et dans chaque mairie du département.

Article 5 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture, madame la Directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Indre sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Pour le Préfet et par subdélégation,
La directrice départementale de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des populations
de l'Indre



Viviane DUPUY-CHRISTOPHE

Délais et voies de recours :

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du Code de justice administrative :

- un recours gracieux, adressé à M. le préfet de l'Indre - Place de la Victoire et des Alliés - CS 80583 - 36000 Châteauroux

- un recours hiérarchique, adressé : au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

- un recours contentieux, en saisissant le : Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 ORLEANS CEDEX 1 Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours ;

Direction des Services Départementaux de
l'Education Nationale

36-2023-11-21-00002

Arrêté jury composition membres jury
BAFA-21-11-23

Arrêté portant désignation des membres du jury du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur en accueils collectifs de mineurs

Le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale de l'Indre,

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2015-872 du 15 juillet 2015 modifié relatif aux brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs ;

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences académiques dans les domaines des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 juillet 2015 modifié relatif aux brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs ;

Sur proposition du directeur académique des services de l'éducation nationale ;

Arrête :

Article 1^{er} : sont nommés pour trois ans, membres du jury du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur en accueils collectifs de mineurs, du département de l'Indre, les personnes ci-dessous désignées :

- quatre représentants titulaires de la direction des services départementaux de l'éducation nationale :

- | | |
|--------------------|--|
| - Axelle TUGEND | Inspectrice de la jeunesse et des sports, Présidente titulaire |
| - Aymeric BAULU | Conseiller d'Education Populaire et de Jeunesse |
| - David GALLOIS | Conseiller d'Animation Sportive |
| - Marie-Hélène GUY | Conseillère d'Animation Sportive |

- trois membres titulaires et deux suppléants représentants des organismes de formation habilités à former des personnels d'encadrement d'accueils collectifs de mineurs :

Membres titulaires :

- | | |
|-----------------------|---|
| - Avel COLLEU | Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne (MRJC) |
| - Gislaïne FOUCHEREAU | Fédération des Familles Rurales de l'Indre |
| - Sofiane BOUKTIT | Fédération des Organisations Laïques de l'Indre (FOL) |

Suppléants :

- | | |
|---------------------|---|
| - François BOURGUET | Fédération des Familles Rurales de l'Indre |
| - Nicolas MOREAU | Fédération des Organisations Laïques de l'Indre (FOL) |

- trois membres titulaires représentant des organisateurs d'accueils collectifs de mineurs :

Membres titulaires :

- Catherine DETERNE Mairie de Châteauroux
- Cyril NIEDERKORN Communauté de Communes Brenne Val de Creuse
- Carole VITTE MELI Issoudun

- un membre titulaire représentant des organismes de prestations familiales du département :

Membre titulaire :

- Bruno BOURDIER Caisse d'Allocations Familiales de l'Indre

Article 2 : l'arrêté du 25 mai 2023 portant composition du jury BAFA du département de l'Indre est abrogé.

Article 3 : Le directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Indre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Châteauroux, le 21 novembre 2023

Pour le recteur de la région académique
Centre Val-de-Loire,
Le directeur académique des services de
l'éducation nationale de l'Indre



Jean-Paul OBELLIANNE